

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes

ÉDITORIAL

Souriez, vous êtes plumé-e-s!

En réponse aux menaces contre leurs conditions de travail, les fonctionnaires français-e-s sont descendus dans la rue pour défendre des acquis sans cesse remis en question. Jusque là rien de révolutionnaire, malheureusement. La surprise vient plutôt du traitement médiatique de ces événements, aussi bien dans notre pays qu'en France. Les Français apparaissent ainsi un peu partout comme des fainéants qui passent leur temps à faire la grève au lieu de travailler, déjà qu'il ne bossent «que» 35 heures, et paralysent l'économie entière pour sauver des «privilèges». Quand on sait que la France arrive onzième en terme de temps de grève par salarié sur les dix-huit pays les plus industrialisés et que le nombre total de jours de grève est à la baisse, on se demande qui ne fait pas son travail... Mais la précarisation générale des emplois et le chômage change le rapport de force. Comment faire grève si notre poste est précaire? Et le président français d'affaiblir encore les droits des salarié-e-s sous prétexte de renforcer leur pouvoir d'achat! Mais assouplir les 35 heures, créer des contrats précaires, dits «de transition» ou proposer de payer des heures supplémentaires dues(!), c'est une précarisation supplémentaire. Simultanément Sarkozy applique l'éternelle recette de la droite libérale: toujours plus de cadeaux aux personnes très privilégiées tout en proclamant que les caisses sont vides. Ainsi environ 11 milliards d'euros par an leur ont été offerts entre des crédits d'impôts, la suppression des droits de succession et les allègements de l'impôt sur la fortune. Mais l'analyse d'un quotidien romand de tendance pourtant libérale est pertinente: la situation française existe ailleurs et la fonction de la France est bien celle de «voyant d'alerte sur le tableau de bord de la mondialisation».

Réd.



La lutte autour de la convention collective dans le secteur de la construction, dénoncée unilatéralement par le patronat, représente un enjeu capital. Le 22 septembre, près de 20'000 travailleurs-euses défilaient à Zurich pour défendre leur CCT. Les photos de ce dossier proviennent de cette manifestation.

DOSSIER: LES CONVENTIONS COLLECTIVES

CCT: pilier du droit du travail suisse

Le conflit qui anime actuellement le secteur de la construction a re-projeté sur le devant de la scène l'importance capitale que revêtent les conventions collectives de travail (CCT) en Suisse. En dénonçant unilatéralement un contrat national et de force obligatoire, le patronat assène l'un des coups les plus durs qu'il n'aie jamais porté aux travailleur-se-s de ce pays. Cet acte s'inscrit dans une stratégie de démantèlement progressif des acquis sociaux, et se pose d'ores et déjà comme un tournant historique pour le monde du travail helvétique. L'issue de ce conflit, en effet, et quelle qu'elle soit, aura des influences sur bon nombre des autres secteurs d'activité et domaines professionnels. Dans le pays de la «paix du travail», dont le patronat a trop souvent tendance à oublier qu'il est lui aussi contraint de respecter, force est de constater que la hache de guerre a été déterrée! C'est là l'occasion donc de revenir sur l'importance des CCT et d'en expliquer les enjeux en amont ainsi qu'en aval. Cela met également en lumière toute la notion de partenariat social, qui représente de facto l'une des spécificités du contrat collectif.

Réd.

Suite du dossier en pages 5 à 10

Syndicalisme
Le poids des années Blair

Page 4

National
Les crédits en contreplaqué de Marc Ospel

Page 12

Culture
Les petits soldats du Christ

Page 14

Quelques considérations sur la «violence»

Nous vivons dans un monde troublé, injuste, où la violence sévit sous toutes ses formes. Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir un journal ou de regarder les actualités à la télévision pour entendre parler de conflits armés, de risques de guerre, de terrorisme, d'enlèvements d'enfants, de violence à l'école, de bavures policières... Ces images et ces récits de violence nous sont devenus si familiers qu'ils nous laissent souvent indifférents.

Pour ma part, je n'ai pu rester insensible à l'analyse de la violence faite par Dom Helder Camara, durant plus de vingt ans (1964-1985) archevêque de Recife, dans le nord-est brésilien, une région que Josué de Castro appelait le «quadrilatère de la faim». Dom Helder Camara fut un ardent et fraternel défenseur des paysans, ces «damnés de la terre» exploitables et corvéables à merci. «L'archevêque rouge», comme l'appelaient les gros propriétaires latifundiaires, était interdit de parole dans son propre pays, le Brésil.

La théorie de Dom Helder Camara distingue «trois violences», l'une engendrant la suivante dans une sorte de spirale, de cercle vicieux, d'escalade de la violence. Cette théorie s'applique à la presque totalité des situations et des types de violence individuelle et collective aujourd'hui.

La première violence, la «violence-mère», est celle des situations d'injustice, d'inégalité, d'humiliation, d'oppression. La deuxième violence, engendrée par la

première, est la tentative des victimes qui essayent, souvent en vain, de se libérer du joug de l'oppression et de l'exploitation qui les écrasent. La troisième violence est celle de la répression d'Etat, institutionnelle, politique, militaire, assurant la pérennité des situations d'injustice, entretenant et augmentant la violence qu'elle prétend combattre et éradiquer.

N'est-ce pas la «violence première», la plus injuste, la plus dure, que subissent des milliards d'êtres humains sur notre planète, là où des enfants sont exploités, là où sévissent l'extrême misère, la famine, la pauvreté, l'analphabétisme, le chômage, la dictature, la guerre, la peine de mort, la torture, le manque d'espoir et de perspective... Violence première imposée par un petit nombre de nantis à d'innombrables êtres humains.

Et pourtant les solutions existent. Partager plus équitablement les richesses de la planète, remettre à la première place les droits humains, tout particulièrement le droit au travail, à la nourriture, au logement, à la santé, à l'éducation. Eradiquer la philosophie de la course au profit à court terme et à tout prix.

Les prémices et l'espoir d'un monde plus juste, moins pollué, moins violent, sont là. Pour preuve, les patients efforts de beaucoup de petites gens, en particulier des femmes, qui commencent à se grouper et à lutter pour une vie meilleure dans les pays du Sud.

Raymond Durous

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes

Abonnement annuel: Fr.49.-
Abonnement de soutien: Fr.130.-
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuse-ur-s): Fr.29.-
CCP 17-795703-3

Contact par courrier ou à
info@pagesdegauche.ch
www.pagesdegauche.ch

Rédaction et secrétariat:

Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:

Samuel Bindahan (SB), Maurizio Colella (MC), Romain Felli (RF), Nicolas Gachoud (NG), Mathieu Gasparini (MG), André Mach (AM), Raphaël Mahaim (RM), Cyril Mizrahi (CM), Philippe Mivelaz (PhMi), Stéphanie Pache (SP), Line Rouyet (LR), Rebecca Ruiz (RR), Mathias Schaer (MS), Julien Wicki (JW).

Comité:

Olivier Barraud, Valérie Boillat, Michel Cambrosio, Dan Gallin, Dominique Hartmann, Pierre-Yves Maillard, Jean-Marie Meilland, Stéphane Montangero, Chantal Peyer, Eric Peytremann, Florian Ruf, Géraldine Savary, Alberto Velasco.

Comité de parrainage:

Franco Cavalli, Valérie Garbani, Stéphane Rossini.

Collaboration permanente:

Christian D'Andrès, Grégoire Junod, Salima Moyard, Philipp Müller, Marc Olivetta, Christian Vullioud.

Maquette:

Marc Dubois, MDVR, Lausanne.

Mise en page:

Julien Wicki, Lausanne

Impression:

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix.

SOMMAIRE

- 1 Souriez, vous êtes plumé-e-s!
- 2 Quelques considérations sur la «violence»
- 3 De plus en plus d'inégalités
- 4 Les années Blair ont pesé sur le syndicalisme
- 5 à 10 Dossier: *Les conventions collectives*
- 11 La solidarité internationale, concrètement.
- 12 Les crédits en contreplaqué de Marcel Ospel
- 13 Bertarelli, la coupe est pleine
- 13 Conseil des Etats, retour sur les derniers rounds
- 14 Chroniques culturelles
- 15 Entretien avec Chrisitan Levrat
- 16 La dernière – Agenda



De plus en plus d'inégalités, de moins en moins légitimes

En plus des cadeaux (fiscaux) et des fêtes (commerciales), la fin d'année nous amène son lot de statistiques: répartition de la fortune, des revenus et salaires. Ce n'est pas Noël pour tout le monde.

Les derniers mois de l'année 2007 ont été riches en publications de chiffres au sujet d'une des préoccupations majeures de la population: le pouvoir d'achat et sa répartition. L'office fédéral de la statistique (OFS) a publié les résultats de son étude sur les salaires et on a pu trouver dans les médias (L'Hebdo, Bilan) des chiffres sur les salaires, les fortunes des plus riches. Les sources d'information se multiplient, telles que le rapport d'éthos sur la rémunération des dirigeants et administrateurs ou les publications de l'administration fédérale des contributions. Les conclusions, elles, sont toujours les mêmes: les inégalités entre habitants de notre pays sont de plus en plus impressionnantes, et leur évolution est terrifiante. A ce rythme, où serons-nous dans 20 ans? Où en seront les nombreux pays qui ont une répartition encore bien plus injuste que la nôtre? Si le phénomène est déjà dur au niveau national, il devient cataclysmique au niveau mondial.

SALAIRES: DES ÉCARTS INJUSTIFIABLES

La moitié des salaires en Suisse sont supérieurs à 5674 francs, l'autre moitié étant donc inférieure. Moins d'un pourcent des salaires sont supérieurs à 20000 francs. Parmi ces hauts salaires, seuls 8% sont attribués à des femmes. 20% de la population a un salaire brut inférieur à 4286 francs. En l'an 2000, 10.9% des personnes gagnaient moins de 3500 francs. Alors que maintenant ils sont moins à gagner des salaires aussi bas, il faut se rappeler que le coût de la vie est sensiblement plus cher et que nous avons eu une bonne croissance économique. Si vous gagniez 3500 brut par mois en 2000, il faut gagner un peu moins de 4000 francs brut en 2006 pour garder le même niveau de vie, en comparaison à la production intérieure du pays. Or, ils étaient en 2006 14% à gagner moins de cette

somme: l'inégalité a donc augmenté.

Ces quinze dernières années, le PIB par habitant (donc la richesse produite par personne en suisse) a augmenté de 25%, alors que les salaires ont augmenté de 19%. Cela veut dire qu'ils n'ont augmenté que de 3% en quinze ans si l'on tient compte du coût de la vie! Cela veut aussi dire que la croissance économique a beaucoup moins profité aux salariés qu'aux détenteurs de capitaux (qui gagnent les revenus liés au capital, rappelons-le, sans travailler).

Enfin, et c'est là que le bât blesse, cette très modeste croissance des salaires s'est surtout traduite par une augmentation énorme des très hauts salaires et donc une stagnation des plus bas salaires. A titre de comparaison, les salaires des 30 personnes les mieux payées en suisse ont augmenté selon Ethos en moyenne de près de 40% (en un an, donc), contre 1.2% pour la moyenne de tous les salaires. Et vous, quelle augmentation de revenu avez-vous obtenu en un an?

FORTUNE: LA MONARCHIE DES TEMPS MODERNES

Le vrai problème du fonctionnement de l'économie capitaliste se situe plus encore au niveau de la fortune que des salaires. Et là, les inégalités deviennent encore plus béantes. Les 0.14% des personnes les plus riches (soit moins de 10'000 personnes) contrôlent, rien que pour eux, les 20% de la fortune en suisse. Ces chiffres de l'OFS ne comptent pas les très grosses fortunes étrangères établies en suisse qui peuvent atteindre des montants astronomiques: 625 milliards pour les 300 plus riches, selon Bilan, ce qui fait 60% de l'argent détenu par les contribuables suisses. A titre de comparaison,

il faut que plus de 80% de la population suisse se mette ensemble pour réunir la même fortune que les 0.14% les plus fortunées.

LE SYSTÈME PERPÉTUE LES INJUSTICES

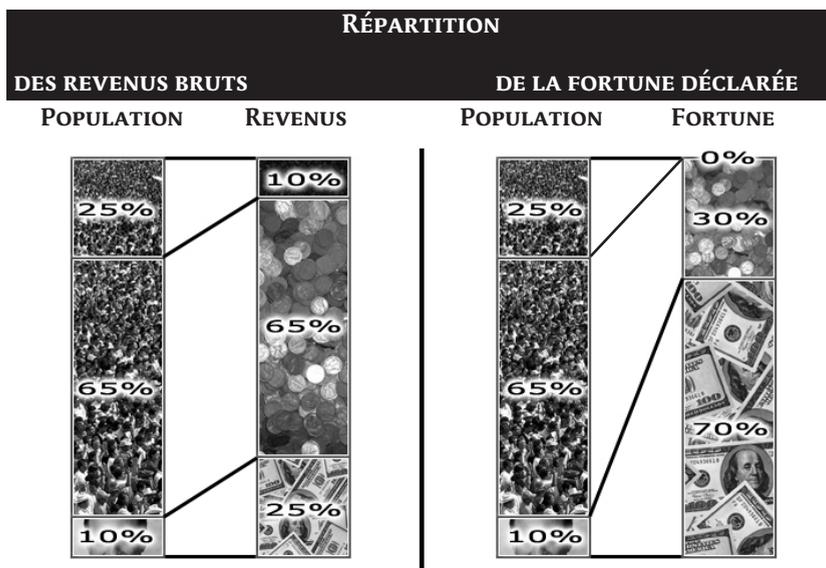
Y en a-t-il encore pour espérer que ce problème sera réduit dans le futur? Bien sûr, beaucoup sont prêts à accepter un certain degré d'inégalité dans la répartition des revenus et de la fortune, mais peu de gens pensent que la situation actuelle est raisonnable. Vous voulez le scoop du siècle? Grâce au principe de la rémunération des capitaux, cela ne peut qu'empirer. En effet, comme la fortune rapporte de l'intérêt, des dividendes et des plus values, la richesse ne peut qu'appeler plus de richesse. La croissance de la fortune est beaucoup plus élevée que celle de l'économie, car la rémunération du capital est supérieure à la croissance économique. Il faut bien que cet argent pour rémunérer la richesse soit pris quelque part. Vous l'aurez compris, les salariés qui auraient théoriquement droit à une augmentation doivent subventionner les fortunés, et dans une plus grande mesure que la croissance. Le système ne fait pas que perpétuer les inégalités, il les exacerbe. Alors dans

le futur, les fortunes des nantis seront encore plus grosses, ce qui leur permettra de «voler» encore plus de la croissance pour accroître leurs richesses. Evidemment, cette croissance inégale ne sera pas bonne pour l'économie à long terme car elle plombera la croissance, mènera à des crises dont les salariés, cette fois-ci, seront les premières victimes.

UNE SOLUTION: LA FISCALITÉ

Il n'existe aujourd'hui qu'une mesure pour combattre ce phénomène: la fiscalité. Il s'agit du seul vrai mécanisme de redistribution qui redonne un minimum de raison au libéralisme sauvage sur lequel est basé notre système économique. Or, ce dernier rempart contre les injustices et garant du service public et de l'égalité des chances est attaqué de plein fouet par la droite aujourd'hui. Le 24 février, lorsque nous voterons sur la réforme de l'imposition des entreprises qui prévoit de faire des cadeaux fiscaux aux actionnaires (les mêmes qui accaparent déjà 80% de la fortune), il faut savoir que nous nous battons pas seulement contre une mesure inique, mais surtout pour un avenir décent.

Samuel Bendahan



Les années Blair ont pesé sur le syndicalisme

La situation des syndicats au Royaume-Uni ne s'est pas améliorée avec l'arrivée du New Labour au pouvoir en 1996. Toutefois d'autres formes de mobilisations syndicales et d'actions se développent afin de lutter contre les inégalités grandissantes.

En mars 2007, deux des plus grands syndicats du Royaume-Uni (Amicus et T&G) fusionnaient pour donner naissance à un super-syndicat de plus de 2 millions de membres, Unite, rassemblant près du tiers des syndiqué-e-s du pays. Cette fusion traduit-elle un signe de vitalité du mouvement syndical ou au contraire une vaine tentative de résister à l'érosion des membres?

De l'extrême brutalité de la période Thatcher (1979-1990), durant laquelle les syndicats et les droits des travailleurs-euses ont été sacrifiés sur l'autel du libéralisme, aux années Blair (1997-2007) durant lesquelles l'héritage conservateur n'a guère été renié, le rapport de force entre travail et capital s'est clairement installé en faveur de ce dernier. La déqualification du travail, la hausse des inégalités liées au revenu, à la santé et au logement n'en sont que la dramatique conséquence.

UNE LENTE DÉSYNDICALISATION

D'après des récentes données du Ministère du commerce et de l'industrie britannique, le taux de syndicalisation s'établissait à 28,4% en 2006 (environ 7 millions d'affiliés). Même si le taux de syndicalisation s'est stabilisé depuis 2001, il était encore pour comparaison de 39% en 1989. Sans surprise, la présence syndicale est plus importante dans le secteur public (58,8%) que dans le secteur privé (16,6%). La distribution des affilié-e-s selon les caractéristiques de genre est intéressante: les femmes sont en moyenne désormais plus syndiquées que les hommes (29% contre 26% en 2006) et constituent 51,8% du total des affilié-e-s. Le taux de syndicalisation des femmes est resté stable depuis 1995 alors qu'il est en chute continue pour les hommes



Blaireau: Mammifère carnivore, bas sur pattes, fossoyeur du socialisme anglais, de pelage clair sur le dos, foncé sous le ventre, qui se creuse un terrier sur le dos des salarié-e-s.

(d'environ 10 points): cette différence traduit une insertion différente dans le marché du travail (forte présence féminine dans la fonction publique et surreprésentation masculine dans les emplois qualifiés). Enfin, d'importantes variations nationales et régionales sont constatées; le taux de syndicalisation est de presque 40% en Irlande du Nord, d'environ 35% en Écosse et au Pays de Galles, et autour des 25% en Angleterre.

Le mouvement syndical britannique est intimement lié au parti travailliste, puisque la Confédération des syndicats britanniques (TUC) était à l'origine de la création du parti à la fin du XIXe siècle. En plus d'en être membres, les syndicats ont en longtemps été les plus importants bailleurs de fonds. A une influence idéologique se rajoutait une influence financière. La part de financement du Labour par les syndicats reste conséquente. Elle est estimée actuellement à un peu plus de 30% contre près de 90% dans les années 1970. S'il est possible d'analyser cette perte d'influence sur une plus longue durée (lors du *Winter of Discontent*, la

grande mobilisation syndicale de 1978-1979, le gouvernement était travailliste), il est indéniable que l'affirmation du New Labour et l'arrivée au pouvoir de Tony Blair n'a guère favorisé une re-mobilisation syndicale.

LA FAIBLESSE ORGANISÉE DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Au plan législatif, l'action la plus «engagée» du New Labour a été de renforcer la reconnaissance des syndicats dans les entreprises de plus de 21 employé-e-s. Cela souligne une des particularités du système britannique qui est la faiblesse du dialogue social. Ainsi la négociation collective est peu développée. Seulement un tiers des salarié-e-s est concerné par cette pratique (19,6% pour le secteur privé et 69% pour le secteur public en 2006). Ces différents taux sont en baisse depuis 1996. De plus, lorsqu'elle existe, la négociation est très décentralisée et se limite souvent au niveau des entreprises, ce qui a pour effet

concret de réduire le pouvoir de négociation des salarié-e-s. Enfin, il n'existe pas de système centralisé d'enregistrement des conventions collectives, ce qui limite les possibilités de comparaison, de mobilisations croisées et d'action collective.

En réaction aux politiques néolibérales du New Labour, certains syndicats osent se distancier du Labour et «peser» autrement. C'est le cas du syndicat RMT (Rail, Maritime and Transport Workers, 75'000 membres), expulsé du Labour en 2004 pour avoir autorisé ses sections locales à s'affilier, le cas échéant, à d'autres partis. Son action revendicative s'est notamment manifestée dans le conflit et les grèves de mi-2007 du métro londonien, suite au retrait soudain et financièrement catastrophique (à la charge du «public») d'un consortium de multinationales (Metronet) d'un partenariat public-privé pour la gestion d'une partie du Tube. S'il demeure un syndicat relativement petit, il est celui qui, depuis quelques années, enregistre la plus grande progression de ses membres. Ainsi, le RMT représente une autre manière de concevoir l'activité syndicale qui semble être porteuse de plus de potentialité pour les travailleuses que la simple fusion de leurs appareils syndicaux.

Mathieu Gasparini

A LIRE

Les chiffres cités proviennent de Christian Dufour (2007), «Royaume-Uni. Dix ans de blairisme: où en est la syndicalisation?», *Chronique internationale de l'IRES*, n° 107, juillet.

Sur le financement des partis politiques anglais, *Research Paper 07/34*, (2007), *The Funding of Political Parties*, 10 avril <http://www.parliament.uk/commons/lib/research/rp2007/rp07-034.pdf>

DOSSIER: LES CONVENTIONS COLLECTIVES

CCT: pilier du droit du travail

Les conventions collectives du travail (CCT) représentent un pilier central des droits des travailleur-se-s de ce pays. Cela semble banal, mais il n'est pas fondamentalement acquis pour chacun-e que les textes de base régissant les conditions de travail en Suisse, soit la Loi sur le Travail et le Code des Obligations, sont très peu contraignants en matière de protection des salarié-e-s et d'acquis sociaux.

Pour rappel, à simple titre d'exemple, la LTr n'établit pas de salaire minimum. Par conséquent, légalement, complète liberté est donnée à un employeur non-soumis à une CCT en matière de rétribution de ses employé-e-s. Il en va de même pour la durée de travail. La loi parle d'un maximum hebdomadaire de 50 heures de travail, voire 60 moyennant quelques exceptions qui ne sont de loin pas insurmontables. En d'autres termes, il est légal de travailler 50 heures par semaine pour 2500.- (ou moins) par mois. Immoral, abjecte, mais légal. Idem pour le droit aux vacances, les assurances perte de gain en cas de maladie, etc. Tous ces éléments n'acquièrent une dimension réellement sociale qu'au travers des CCT, et ne sont inscrit dans aucun texte de Loi. Les CCT sont donc seules et uniques garantes des avancées en matière de droits des travailleur-se-s en Suisse.

DES CCT FRAGILES...

Si les CCT représentent un aspect central de la protection des salarié-e-s, leur existence est loin d'être généralisée en Suisse. Jusqu'au début des années 1990, on ne disposait d'aucune statistique précise sur le nombre de conventions collectives et de per-

sonnes couvertes par celles-ci. Les premières statistiques ont même montré que la proportion de salarié-e-s couvert-e-s par une CCT (environ 50%, niveau resté assez stable durant les quinze dernières années, voir article p. 7) était parmi les plus bas de tous les pays européens. Belle performance pour le pays du «partenariat social» et de la «paix du travail»!

En outre, le contenu des CCT est tout à fait central pour juger de leur efficacité à bien protéger les salarié-e-s. Or, il faut bien constater que depuis le début des années 1990, les milieux patronaux ont eu tendance à remettre en cause les points centraux réglés dans les CCT: les salaires, en particulier les salaires minimaux, et leur adaptation aux coûts de la vie, et le temps de travail sont de moins

en moins codifiés dans les CCT, mais relèvent de plus en plus des négociations au niveau des entreprises, comme par exemple dans l'industrie des machines.

Comme le montre encore récemment le conflit dans le secteur de la construction, les CCT restent un instrument fragile, qui peut être rapidement remis en cause. Leur efficacité dans la protection des travailleur-se-s dépendra toujours de la combativité et de la capacité de mobilisation des syndicats.

...MAIS, PLUS NÉCESSAIRES QUE JAMAIS!

A ce droit du travail très flexible, est encore venu s'ajouter depuis 2002 la libre-circulation des personnes avec l'Union européenne, qui met encore plus sous pression les salaires et les

conditions de travail en Suisse. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la dénonciation de la CCT du secteur du bâtiment par la Société suisse des entrepreneurs (SSE). Cela représente une attaque frontale contre les mesures de protection des travailleurs.

Pour préserver et améliorer les conditions de travail, les syndicats doivent être capables de mobiliser leurs membres pour combattre la tendance actuelle insufflée par les milieux patronaux, en s'appuyant, si nécessaire, sur les mesures d'accompagnement à la libre-circulation des personnes. En les appliquant strictement, celles-ci peuvent permettre une meilleure réglementation du marché du travail.

*Maurizio Colella et
André Mach*



JULIEN WICKI

Les CCT et la loi

Les CCT: un instrument juridique pour la protection des travailleurs.

6

Quid de ces vingt dernières années?

De la remise en cause au renouveau des CCT.

7

Libre circulation

L'acceptation de la libre circulation doit passer par un nécessaire renforcement des CCT.

8

Le rôle des syndicats

Stratégies et mobilisations syndicales pour améliorer les CCT.

9

Avantages et limites des CCT

Le Travail suisse doit se battre pour ses CCT mais sans oublier les autres luttes.

10

DOSSIER: LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Un outil juridique à la fonction sociale

Socialement parlant, les CCT demeurent le moyen, pour les organisations syndicales d'améliorer les conditions de travail et de salaire en Suisse, vue la faiblesse de la protection légale en la matière. Mais comment se définit juridiquement une convention collective de travail?

Par **Abdou Landry**,
secrétaire syndical

Du point de vue juridique, le Code des Obligations (CO) définit la CCT comme un accord passé entre, d'une part, une ou plusieurs associations d'employeurs, et d'autre part une ou plusieurs associations de travailleur-se-s, afin d'établir le contenu des relations qui noueront leurs membres dans les contrats individuels de travail (art. 356 al. 1 CO).

Au sens de l'article 357, la CCT s'applique directement aux employeurs et travailleur-se-s membres des associations contractantes ainsi qu'aux employeurs directement parties à celles-ci. L'article 356 b CO prévoit également une soumission volontaire.

OBJET ET FINALITÉS

L'objet principal d'une CCT est de réglementer de manière collective les conditions de travail. Ainsi, le législateur a conféré aux organisations professionnelles la possibilité d'influer concrètement sur la formation des rapports de travail et de fixer des conditions de travail en faveur des travailleur-se-s, ainsi que des salaires minimaux.

Un autre rôle que remplissent les conventions collectives est celui de protéger économiquement la partie la plus faible, de garantir un traitement égal des travailleur-se-s, de prévenir les conflits sociaux.

Aux yeux du Tribunal Fédéral (TF), la finalité de l'institution des CCT est de protéger également la personnalité des syndicats en tant que corporation de droit privé, sinon ces derniers ne seraient plus en mesure d'accomplir correctement leurs tâches (ATF 121 III 168).

PLUS DE CONTRÔLES, DONC PLUS D'ABUS!

Un autre point essentiel des partenariats conventionnels réside en la mise en place de commissions paritaires de contrôle, représentatives donc des associations syndicales. Les chiffres sont parlants. Si l'on prend l'exemple de la construction, sous l'égide de la CN l'an dernier la moitié des entreprises contrôlées ne respectaient pas la convention. On peut aisément imaginer que si les contrôles étaient encore plus nombreux, les chiffres seraient supérieurs. Par ailleurs, dans son rapport sur l'application des mesures d'accompagnement, le SECO explique les chiffres plus élevés en matière d'abus par le fait que ceux-ci se réfèrent à des secteurs conventionnés! On voit là toute l'importance de ces commissions, la preuve en est que, dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre-circulation des personnes, ont été instaurées les commissions tripartites (l'Etat venant s'adjoindre à la formule paritaire) cantonales, qui ont pour rôle de veiller à l'application des normes, également dans les secteurs qui ne sont pas soumis à convention.

DE L'EXTENSION DU CHAMP D'APPLICATION DE LA CCT

L'extension du champ d'application d'une CCT revêt un aspect fondamental dans l'amélioration

des conditions de travail du plus grand nombre.

La Loi sur Extension des CCT (LECCT) permet, par une décision administrative, d'étendre le champ d'application d'une CCT à tous les employeurs et travailleur-se-s d'une branche économique. La décision d'extension ne peut porter que sur les clauses normatives, ou qui obligent les employeurs et travailleur-se-s envers la communauté conventionnelle. La demande d'extension doit provenir des parties contractantes. L'une des conditions d'octroi de l'extension est que les employeurs et les travailleur-se-s liés par la convention doivent représenter la majorité des employeurs et des travailleur-se-s auxquels le champ d'application de la CCT doit être étendu. De plus, les employeurs liés par la CCT doivent employer la majorité des travailleur-se-s du secteur en question. Avec l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux, l'une des mesures d'accompagnement prévoit l'abaissement de ce quorum à 30% lorsque la

demande est introduite par la commission tripartite

POLITIQUEMENT CORRECT...

Enfin, il convient d'ajouter qu'au niveau politique, les CCT sont l'expression d'un rapport de force entre les associations patronales et les travailleur-se-s organisés, rapport de force qu'il incombe aux syndicats de toujours chercher à améliorer, afin de pouvoir négocier à la hausse les conditions cadre des conventions concernées (voir page 10).

De plus, la portée des CCT ne se limite parfois pas au champ d'application sectoriel concerné mais peut également influencer sur les Lois, comme ce fut le cas par exemple dans le canton de Vaud avec la votation sur l'introduction de deux jours fériés supplémentaires, qui étaient déjà prévus dans une grande majorité des conventions collectives. Un élément à tenir en compte dans le cadre d'un éventuel débat au sujet de l'introduction d'un salaire minimum légal.

LISTE DES PLUS GRANDES CCT (PLUS DE 15'000 EMPLOYÉ-E-S SOUMIS)

Branche / entreprise	Nombre d'employés soumis 2005	CCT avec un salaire minimum	CCT étendue
Hôtellerie et gastronomie	206'000	oui	oui
Industrie des machines	110'000	non	non
Construction (secteur du gros œuvre)	80'000	oui	oui
Banques	80'000	oui	non
Migros (avec Globus)	65'000	oui	non
Poste Suisse	45'000	oui	non
Coop	40'000	oui	non
Nettoyage CH alémanique	35'000	oui	oui
Industrie horlogère	33'000	oui	non
CFE	32'000	oui	non
Arts graphiques	26'000	oui	non
Commerce de détail, canton de Genève	17'500	oui	oui
Swisscom	16'000	oui	non

Source: Office fédéral de la statistique (2007), Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse, 2005, Neuchâtel

DOSSIER: LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les CCT en Suisse: du «*modèle de fin de série*» au renouveau

Cibles régulières d'attaques de la part du patronat, les CCT ont reculé dans les années 90... avant de trouver un second souffle.

Daniel Oesch,
secrétaire central de l'USS

En Suisse, la récession du début des années 1990 a marqué la fin d'une longue période d'amélioration graduelle des conditions du travail. En 1991, après une décennie de réduction du temps de travail et d'augmentations salariales substantielles, le patronat suisse commençait à douter des avantages du partenariat social. Pour une frange importante des employeurs, les conventions collectives du travail (CCT) étaient devenues un fardeau qui entravait l'ajustement rapide des entreprises aux fluctuations du marché. Cette désaffection était relayée par le président de l'Association patronale suisse de l'époque, Guido Richterich, qui qualifiait en 1992 la CCT de «*modèle de fin de série*». Le désamour patronal se reflétait dans l'évolution du nombre d'employé-e-s soumis à une CCT. Dans la première moitié des années 1990, ce nombre diminuait constamment pour n'atteindre plus que 1.214 million d'employé-e-s en 1996 (voir graphique ci-dessous). Tributaires de la désindustrialisation – entre 1991 et 1997, l'industrie des machines et la construction perdaient un quart de leurs emplois –, les CCT semblaient condamnées à s'appliquer à une partie de plus en plus minoritaire du marché du travail.

LES RAISONS DU RENOUVEAU DES CCT

Or, à la fin des années 1990, la tendance se renversait et, depuis 1999, les CCT n'ont cessé de regagner du terrain. Le nombre de salarié-e-s qui en bénéficiaient en 2005 est ainsi supérieur de près de 10% à ce qu'il était en 1991. Pour la moitié des employé-e-s suisses, les conditions de travail sont régies par une CCT. Ce renouveau impressionnant des CCT s'explique par trois raisons. La première

est que, depuis l'abandon du statut des fonctionnaires de la Confédération et de la plupart des cantons, des CCT sont désormais négociées également dans le secteur public. Au niveau national, les employé-e-s de la Poste, des CFF et de Swisscom profitent ainsi depuis 2000 également d'une CCT. Au niveau cantonal, les CCT régissent depuis quelques années les conditions de travail aussi bien des hôpitaux bernois et zougais que des transports publics soleurois et saint-gallois, ainsi que des crèches genevoises. Ce phénomène doit concerner environ 100'000 personnes.

La deuxième raison est que, depuis une dizaine d'années, les syndicats suisses ont commencé à investir davantage de moyens dans l'organisation collective du secteur tertiaire privé. La start-up syndicale unia – fondée en 1996 par le SIB et la FTMH – a ainsi réussi à obtenir la signature de nouvelles CCT dans les services privés tels que la vente aux niveaux cantonal (Genève, Neuchâtel, Tessin) et municipal (Delémont, Lausanne), les shops des stations d'essence, les blanchisseries ou pour les assistant-e-s en pharmacie.

La troisième et dernière raison est liée à l'introduction de la libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Dans ce contexte, les associations patronales et les syndicats des secteurs tournés vers l'économie intérieure avaient un intérêt commun à régler leurs conditions de travail dans une CCT étendue à toute la branche. Le

but était d'obliger les entreprises étrangères qui détachent des travailleurs-euses en Suisse à respecter les mêmes conditions. Cet argument a probablement joué un rôle dans la signature des CCT des secteurs de la sécurité privée ou du nettoyage en Suisse allemande, deux conventions qui ont force obligatoire pour toute la branche. Elles participent ainsi à la tendance à la hausse du nombre des CCT de force obligatoire. Si, en 1995, la Suisse ne connaissait que 14 CCT déclarées de force obligatoire par la Confédération ou un canton pour l'ensemble des entreprises d'une branche, ce nombre a quadruplé et était de 64 en 2006.

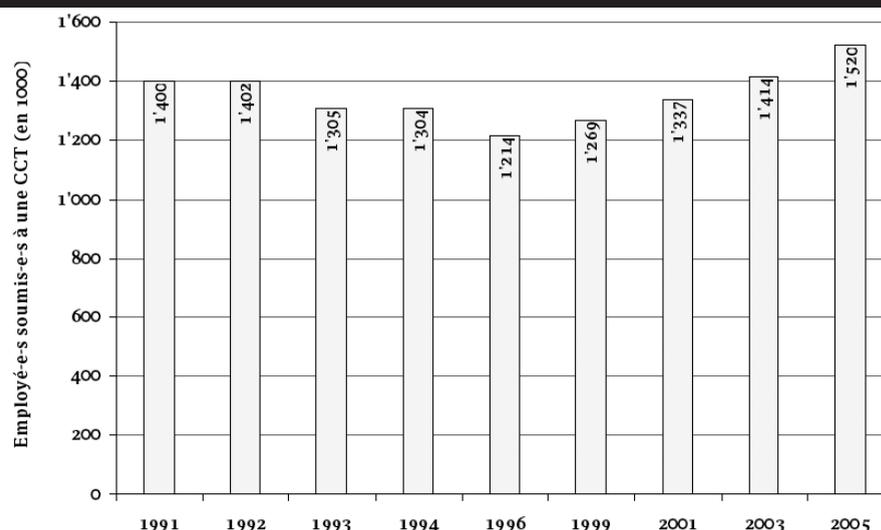
LES CHANGEMENTS DANS LE CONTENU NORMATIF DES CCT

Si le «*modèle de fin de série*» de la CCT semble de toute évidence vivre un deuxième printemps, qu'en est-il du contenu normatif des CCT ? Le plus grand changement concerne les salaires. Pendant les années 1990, le patronat suisse a réussi à déplacer les négociations salariales du niveau de branche à celui des entreprises dans plusieurs conventions

telles que celle des banques, de la chimie bâloise ou des arts graphiques. De plus, la suppression de la compensation automatique du renchérissement dans de nombreuses CCT a accru l'autonomie des entreprises en matière de fixation des salaires. La décentralisation est ainsi allée de pair avec une individualisation croissante de la politique salariale.

Mais si l'étendue des négociations salariales collectives a été réduite dans plusieurs branches, les salaires minima conventionnels sont devenus bien plus importants pendant les dix dernières années. D'une part, suite à la campagne syndicale contre les bas salaires, les salaires minima ont été augmentés entre 1998 et 2004 de plus de 35% dans de grandes CCT comme celles de l'hôtellerie et restauration, de Migros ou de Coop. D'autre part, dans le contexte de la libre circulation des personnes, en 2004 des salaires minima ont été introduits pour la première fois dans la CCT de l'horlogerie et, de manière indirecte, dans celle de la chimie bâloise. Les CCT constituent donc toujours un pilier central de la définition des conditions de travail en Suisse.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉ-E-S SOUMIS-E-S À UNE CCT EN SUISSE



Source: Office fédéral de la statistique

DOSSIER: LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Conventions collectives et libre-circulation des personnes

Depuis l'entrée en vigueur de la libre-circulation des personnes avec l'Union européenne en 2002, le rôle des CCT et de leur application sont devenus cruciaux.



JULIEN WICKI

Les CCT représentent instrument central pour l'amélioration des conditions de travail des salarié-e-s en Suisse, en complément du code des obligations et de la loi fédérale sur le travail. Leur importance s'est même fortement accrue depuis l'introduction de la libre-circulation des personnes avec les pays de l'Union européenne.

DUMPING SALARIAL ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

En 2000, les citoyen-ne-s suisses avaient dit Oui à une très nette majorité (67%) aux accords bilatéraux et aux mesures d'accompagnement, visant à améliorer la protection des salarié-e-s. En 2005, le peuple suisse a confirmé ce premier vote en acceptant par 56% l'extension de la libre-circulation des personnes aux dix nouveaux Etats-membres de l'UE, combinée avec un renforcement des mesures de contrôle par l'engagement de nouveaux inspecteurs du travail.

La combinaison entre libre-circulation des personnes et mesures d'accompagnement comportent, d'un côté, des menaces de pressions accrues

sur les salaires et les conditions de travail en Suisse, et, d'un autre côté, une amélioration incontestable des instruments de protection des travailleurs. En quoi consistent ces fameuses «mesures d'accompagnement» et quel est leur lien avec les CCT?

Les mesures d'accompagnement se composent des aspects suivants: 1. La mise en place dans les cantons de commissions tripartites, composées de représentants du patronat, des syndicats et des cantons), chargées d'observer l'évolution du marché du travail et compétentes pour adopter des sanctions à l'égard des employeurs; 2. La nouvelle loi sur les travailleurs détachés, qui impose aux entreprises étrangères qui détachent temporairement des employés en Suisse, de respecter les conditions usuelles de travail de notre pays; 3. L'extension facilitée du caractère obligatoire des CCT en cas d'infractions aux conditions usuelles de travail, afin que leur application puisse se généraliser à l'ensemble des salarié-e-s de la branche; 4. L'introduction de Contrats types de travail, avec des salaires minimaux dans les secteurs

sans CCT; 5. Finalement, l'augmentation du nombre d'inspecteurs du marché du travail dans les cantons.

En septembre dernier, le SECO et Doris Leuthard ont dressé un bilan de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de la libre-circulation des personnes pour la période allant du 1.1.2006 à juin 2007. Sans entrer dans les détails, le bilan était considéré comme positif. Certains aspects constituent en effet une amélioration (augmentation du nombre de contrôles, mise sur pied des commissions tripartites, auparavant inexistantes dans certains cantons, adoptions de sanctions à l'égard de certains employeurs,...). Cependant, le rapport minimisait très largement la réalité du terrain, en particulier dans le secteur de la construction, où les infractions sont particulièrement nombreuses. En effet, une entreprise contrôlée sur deux ne respectait pas la Convention nationale, lorsque celle-ci était encore en vigueur.

CONFLITS ET VOTATIONS POPULAIRES À VENIR...

Comme on peut le constater, les CCT constituent un instrument central depuis l'entrée en vigueur de la libre-circulation des personnes avec l'UE. Or, c'est justement dans ce contexte que la Société suisse des entrepreneurs (SSE) du secteur de la construction a tout simplement décidé de dénoncer la CCT de la branche, couvrant plus de 80'000 personnes, un des secteurs les plus sensibles aux pressions découlant de la libre-circulation des personnes. Tout cela a débouché sur l'un des conflits les plus importants

depuis des décennies en Suisse, dont l'issue reste incertaine (voir art. p. 10).

A ce contexte tendu, s'ajoute encore la perspective de deux votations populaires sur le dossier. En effet, premièrement, la Suisse est maintenant en train de finaliser des nouveaux accords bilatéraux avec l'UE concernant l'élargissement à la Roumanie et la Bulgarie, qui pourront être contestés en référendum. Deuxièmement, l'adoption de la libre-circulation des personnes avec l'UE comportait également un volet de confirmation de ces Accords, sept ans après leur entrée en vigueur (soit en 2009) par la Suisse. Cette confirmation

Face à l'arrogance patronale, pas de libre-circulation sans CCT!

devra passer par un vote formel du Parlement, qui pourra être contesté par référendum facultatif.

Dans ces conditions, les syndicats, et en particulier Unia, ont raison de menacer de ne pas soutenir le nouvel élargissement à la Bulgarie et la Roumanie, ni la confirmation des Accords bilatéraux, si les employeurs, en particulier ceux de la construction, continuent à se montrer si intransigeants et à remettre en cause les CCT, tout en voulant en même temps préserver la Paix du travail! L'attitude scandaleuse de la SSE, et en particulier de son président Werner Messmer, doit être combattue par tous les moyens. Face à l'arrogance patronale, pas de libre-circulation sans convention collective de travail!

André Mach

DOSSIER: LES CONVENTIONS COLLECTIVES

CCT: Stratégies et mobilisations syndicales

Le contenu des CCT dépend directement du rapport de force entre syndicats et patronat. Les syndicats doivent donc présenter des programmes ambitieux d'amélioration des conditions de travail pour gagner en visibilité et avoir une position de force.

Par Olivier Barraud

Devant la quasi impossibilité de modifier la législation en faveur des salarié-e-s, la conclusion de conventions collectives de travail est, et reste le meilleur outil des salarié-e-s, notamment pour les protéger et faire progresser leurs conditions de travail. On peut donc considérer que la stratégie des fédérations syndicales, consistant à vouloir couvrir le plus grand nombre de salariés au moyen de CCT, est non seulement correcte, mais aussi la plus réaliste en fonction du contexte politique actuel. Il est cependant faux de croire que les CCT sont la panacée pour les salarié-e-s. En effet, le patronat se réjouit de voir les conditions de travail régulées par secteurs et plus par le biais d'une législation commune. La négociation par branche complexifie la tâche des syndicats car ils ne peuvent compter avec facilité sur une forte solidarité interprofessionnelle. La mobilisa-

tion de masse en devient difficile. Il serait également erroné d'attendre des CCT qu'elles consacrent un partenariat social harmonieux. La réalité quotidienne nous prouve la dégradation du respect entre les différents acteurs sociaux.

Plus que jamais, il faut garder à l'esprit qu'une CCT est principalement le fruit d'une négociation et découle donc du rapport de force entre les parties contractantes. Une brève analyse du contenu des CCT en vigueur apporte, si nécessaire, la preuve incontestable de l'importance du rapport de force. Le maigre contenu de la CCT pour la branche des services de sécurité n'est que le reflet du niveau d'affiliation des salarié-e-s de ce secteur aux syndicats.

Pour les syndicats, l'établissement du rapport de force passe principalement par deux éléments: le taux d'affiliation et la capacité de mobilisation. Ces deux éléments sont aussi indissociables

que primordiaux. Le renouvellement de la CCT des CFF l'illustre à merveille. Avec 70% d'affiliation, le SEV peut s'enorgueillir d'un excellent pourcentage de syndiqué-e-s. Ce taux élevé renforce grandement la légitimité du SEV et a permis d'obtenir le maximum possible dans le cadre des négociations. En revanche, la relativement faible capacité de mobilisation, en Suisse-allemande particulièrement, l'a empêché de mener le combat jusqu'au bout et n'a ainsi pas pu éviter des dégradations des conditions de travail.

AMÉLIORER LES CCT

Pour maintenir et surtout pour améliorer le niveau des CCT, il est essentiel que le monde syndical tende le rapport de force. Pour ce faire, en plus du travail déjà entrepris, plusieurs pistes doivent être approfondies. Le manque de coordination intersyndicale représente aujourd'hui une faiblesse du mouvement. Pour améliorer la

capacité de mobilisation, on pourrait, par exemple, coordonner les échéances de validité des CCT? Imaginez un instant la dynamique syndicale si l'échéance des principales CCT coïncidaient. Pourquoi ne pas organiser plus d'offensives communes sur le contenu des CCT (vacances, congé paternité, etc.)? Pour élargir leur base, les syndicats devraient sortir du cycle de défense des acquis, peu attractif, et renouer avec des programmes d'amélioration des conditions de travail. Enfin, il faut travailler l'image des syndicats dans l'opinion publique. Aujourd'hui, les partis bourgeois ont réussi à coller cette étiquette de «conservateurs surannés» aux syndicats. L'USS devrait mener au moins une campagne de communication institutionnelle par semestre pour mettre en valeur l'importance d'être syndiqué. La guerre de l'information fait rage et les syndicats ne sont pas en position de force. Il est temps de reprendre la main!

La justice donne raison aux syndicats

Par Eric Levrat

Le 23 mars 2006, l'Union vaudoise des transports publics (UVTP) et le Syndicat du personnel des transports (SEV) signaient la convention collective de travail cadre des transports publics vaudois. Cette CCT cadre a pour but principal de protéger aussi bien les employés que les entreprises d'une libéralisation sauvage du marché des transports. Le risque de dumping se matérialise concrètement avec l'arrivée de grands transporteurs européens tels que Veolia à Genève.

La CCT cadre prévoit, entre autres, des salaires minimaux et moyens, la reprise du personnel en cas de changement d'opérateur après un appel d'offres public, y compris une protec-

tion contre le licenciement et la conclusion de CCT d'entreprise. Si 8 des 9 entreprises concernées ont bien compris la nécessité de renforcer le partenariat social par ce biais, la compagnie du chemin de fer MONTREUX OBERLAND BERNOIS (Goldenpass) a refusé d'appliquer la CCT cadre et a démissionné de l'union patronale contractante, après la signature de la CCT, dans l'espoir de se soustraire à ses obligations.

Pour le GoldenPass, l'objet du litige porte essentiellement sur le salaire minimum des employés avec CFC à savoir CHF 4200.-/mois. Il est piquant de relever que les montants des salaires minimaux ont été proposés par l'UVTP et ses membres dans le cadre des négociations. En réaction, le SEV a notamment lancé

une procédure judiciaire à l'encontre du GoldenPass. Selon les informations communiquées au Tribunal, l'application du salaire minimum représente un surcoût annuel estimable au maximum à CHF 15'000.-. Il est intéressant de savoir que les pouvoirs publics indemnisent cette compagnie à hauteur de 24,7 millions¹. Il semble dès lors que de voir partir plusieurs dizaines de milliers de francs en procédure judiciaire ne devrait pas les laisser insensibles, sans parler du manque de logique économique.

Le Tribunal de Prud'hommes a tranché à la fin novembre et a confirmé l'obligation pour le GoldenPass de se soumettre à la CCT Cadre avec effet rétroactif. Cette décision contraint une entreprise, ayant

quitté son association patronale, d'appliquer une CCT cadre. Fait important, le Tribunal a donc privilégié la protection des conditions de travail et le résultat d'une négociation cantonale face à la mauvaise foi d'un employeur. Dans les faits, le GoldenPass pourrait jouer les prolongations, par le biais des recours, jusqu'à la fin de la validité de la CCT cadre au 31 décembre 2009. Affaire à suivre donc. Du point de vue politique, cette affaire soulève l'importante question de l'octroi de subventions ou marchés de la part de l'Etat. Pour réguler des législations libérales, l'Etat doit conditionner ces octrois au respect des CCT voire à la conclusion de CCT. Si cet objectif est dans bien des bouches de politiciens, on en est encore loin dans les faits.

DOSSIER: LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Des avantages, mais aussi quelques limites

Les CCT sont un outil précieux et que les travailleuses et les travailleurs doivent défendre. Néanmoins, elles ne suffisent pas à faire oublier l'extrême faiblesse du droit du travail en Suisse.

Et aujourd'hui, quel optimisme avoir, par exemple, pour l'introduction, dans un secteur où le taux de syndicalisation est faible (et donc le rapport de force au moment des négociations inexistant), d'une CCT ou l'extension de son champ d'application, lorsque l'on voit la convention nationale (CN) du secteur principal de la construction jetée à la corbeille comme un vulgaire torchon par le patronat? La fragilité d'un accord qui est régi (pour ne pas dire lié) par le partenariat social apparaît dans toute sa splendeur. Qu'en sera-t-il des négociations salariales demain dans la branche, par exemple, de l'électricité, si aujourd'hui les maçons de tout le pays, porte-drapeau des avancées sociales en Suisse, n'ont plus de convention? Quelles craintes doit-on avoir en matière de

dumping salarial lorsqu'on met en perspective cette stratégie de démantèlement des conventions de la part du patronat à l'œuvre depuis les années 90, toujours plus violente, avec les récents Accords bilatéraux, dont les mesures d'accompagnement sont fondés sur les CCT?

Evidemment il ne s'agit pas de renier la portée des CCT, bien au contraire. Celles-ci doivent continuer à être défendues par tous les moyens par les syndicats, car elles n'en demeurent pas moins, dans le contexte légal actuel, le principal instrument de protection des salarié-e-s! Ce d'autant plus que la moitié d'entre eux n'est pas soumise à convention.

Des exemples comme la CCT de la vente et des commerces de détail de la ville de Lausanne, de la Coop, ou du

nettoyage sont une illustration que l'on peut protéger des professions dans lesquelles le rapport de force est inexistant. Ces accords apportent dans leurs secteurs respectifs une base légale et des outils de contrôle des conditions de travail sur lesquels fédérer les travailleur-se-s et dénoncer les abus.

VOIR PLUS LOIN

Pourtant à la lumière des attaques violentes et abouties du patronat à l'égard d'accord conventionnels historiques du paysage syndical helvétique, on est en droit de se demander si une vision à long terme de l'avenir des conditions de travail en Suisse n'impose pas de se battre pour un salaire minimum légal, voté par la population, égal pour tou-te-s, et non dépendant d'un rapport de force qui

joue inexorablement en faveur du capital. L'initiative populaire (qui a obtenu les 7000 signatures nécessaires) pour un salaire minimum légal déposée au Tessin en septembre a été soutenue par l'USS tessinoise, et démontre que, sans parler de changement de cap des syndicats par rapport à leur préférence historique pour les CCT, l'heure est à l'élargissement du champ de vision. Un tel objectif ne doit pas être perçu comme une alternative aux CCT, mais plutôt comme un complément à celles-ci, qui tiendrait compte de la fragilisation croissante des conventions collectives, et qui offrirait des garanties à chacun-e dans la lutte contre le dumping salarial, un problème qui concerne tous les travailleur-se-s de ce pays.

Maurizio Colella

Les bourgeois utilisent les CCT pour dégager en corner

Le patronat se cache derrière l'argument des CCT pour refuser des progrès sociaux.

Par Olivier Barraud

Il est toujours intéressant de noter à quel point les politiciens bourgeois sont des fans inconditionnels des CCT... A les entendre, tout doit se régler par l'intermédiaire du fantastique partenariat social à la sauce helvétique. Quand la gauche veut parler d'un salaire constitutionnel minimum, on lui répond que ce n'est pas le bon endroit, qu'il y a les CCT pour cela. Idem pour l'introduction d'un congé paternité, l'augmentation des vacances, etc. La liste est bien longue, car dès que la gauche tente d'améliorer la législation en faveur des salarié-e-s, la rengaine des

bourgeois revient inlassablement. Les partis de droite sont-ils vraiment intéressés à la conclusion de CCT ou s'agit-il uniquement d'un argument standard pour dégager les revendications des salariés en corner? Il semble que les faits nous prouvent un fort penchant des bourgeois pour cette stratégie footballistique ultra défensive. Quelques exemples concrets:

1. Libre circulation des personnes: L'UDC rejette les mesures d'accompagnement car elles donnent une trop grande place aux salarié-e-s (site de l'UDC). Or parmi ces mesures d'accompagnement figurent notamment des éléments visant à faciliter l'extension

du champ de validité des CCT.

2. CCT de la Construction: la Société suisse des entrepreneurs (SSE) a dénoncé la CCT, rompu le partenariat social ainsi que les négociations conventionnelles. Soutenu par la droite parlementaire et son chef de file Blocher, la SSE expose directement les salarié-e-s à une sous-enchère salariale.

3. Révision de la loi sur le personnel fédéral (Lpers). L'article 38 de cette loi prévoit que les conditions de travail du personnel des CFF, La Poste et Swisscom sont réglées dans des conventions collectives de travail. Nous savons déjà que des parlementaires de droite veulent purement et simple-

ment supprimer cet article.

On pourrait multiplier les exemples démontrant que les partis bourgeois combattent dans les faits les CCT. Pis encore, ils combattent l'esprit même du partenariat social. Un tour sur le site de l'UDC et l'on découvre toute leur haine des syndicats. Dès lors, comment croire qu'ils souhaitent régler les conditions de travail entre partenaires sociaux? La véritable volonté des bourgeois est bel et bien de voir les conditions de travail suivre la loi du marché, sans mesures de protection particulières. Nous savons pertinemment ce que cela signifie pour les salarié-e-s de notre pays.

La solidarité internationale, concrètement

La gauche socialiste et syndicale suisse s'est donné deux organisations de solidarité: l'OSEO et le Solifonds.

Laplusancienne, l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), a été fondée en 1936 par l'USS et le PSS pour venir en aide aux familles ouvrières en Suisse et, dès l'éclatement de la guerre civile la même année, à l'Espagne républicaine.

Pendant plus de septante ans, l'OSEO s'est engagée dans l'aide aux réfugié-e-s et dans des projets de solidarité avec des populations sinistrées (victimes de guerres ou de désastres naturels) et dans des projets de développement, y compris des projets de développement syndical. Actuellement, elle mène 65 projets dans quatorze pays du Sud et de l'Europe du Sud-Est. En Suisse, ses dix associations régionales proposent des programmes de formation et de réinsertion professionnelle aux personnes au chômage ou en fin de droits. Elles soutiennent également les personnes requérantes d'asile, réfugiées ou migrantes, avec des services d'accompagnement et de conseils.

L'activité de l'OSEO est financée pour un tiers de dons, et

pour deux tiers de fonds publics (notamment sur mandats de la Direction du développement et de la coopération) et la Chaîne du bonheur.

COMMENT AIDER DES LUTTES?

Cette activité, pour importante qu'elle soit, laissait cependant subsister une lacune: comment aider rapidement et efficacement des luttes sociales limitées dans le temps, le plus souvent dans des situations d'urgence?

...comment aider rapidement et efficacement des luttes sociales? ...

Pour combler cette lacune, l'USS, le PSS et l'OSEO, avec douze organisations de solidarité et d'aide au développement, créèrent en 1983 le "Fonds de solidarité pour les luttes de libération sociale dans le tiers monde" – le Solifonds.

Contrairement à l'OSEO, le Solifonds ne s'engage pas dans

des projets à long terme: il offre un soutien financier rapide et ponctuel aux organisations qui luttent pour la reconnaissance et le respect des droits humains, notamment les droits politiques et syndicaux fondamentaux. Il n'est pas actif en Suisse, sauf dans la mesure où il diffuse des informations sur ces luttes au moyen de son bulletin ou de manifestations publiques.

Son Conseil de fondation est composé de trois représentants de l'USS, dont Hans Schäppi qui le préside, trois du PSS, trois de l'OSEO et quatre des organisations de solidarité cofondatrices. Deux coordinateurs, Brigitte Anderegg et Urs Sekinger, assurent le secrétariat à Zurich.

Le Solifonds ne bénéficie d'aucun financement public et ne travaille pas sur mandat: ses ressources proviennent pour l'essentiel de dons, pour la plupart individuels. Une partie de ces dons sont des promesses de contribution: une personne, une section syndicale ou de parti, peuvent s'engager à verser trois fois par an un certain montant au Solifonds pour financer une action de soutien. Le montant est fixé par celui ou celle qui fait la promesse et celle-ci est valable deux ans – elle peut évidemment être renouvelée. Il y a actuellement 379 promesses de contribution. Une partie du personnel de l'OSEO verse un pourcentage de leur salaire au Solifonds. La Fondation Berti Wicke soutient chaque année des actions en faveur des femmes. En tout et pour tout, les recettes du Solifonds s'élevaient l'année dernière à environ 487'000 francs.

Dan Gallin

SOUTENEZ L'OSEO ET
LE SOLIFONDS!

RENDEZ-VOUS SUR:
WWW.SOLIFONDS.CH
WWW.OSEO.CH



Australians all let us rejoice!

John Howard a été un des dirigeants politiques les plus réactionnaires des dix dernières années. Premier ministre d'Australie depuis 1996, le libéral a finalement perdu les élections en novembre (et a même été battu dans sa propre circonscription), mettant fin à 11 ans d'un règne qui a vu l'Australie devenir le plus fidèle allié des Etats-Unis dans ses guerres impérialistes et contre le protocole de Kyoto. Howard a mis en place une des plus farouches législations anti-syndicales parmi les pays démocratiques, qui remplace les conventions collectives par des contrats individuels et donne toute puissance aux patrons pour renvoyer les syndicalistes (voir l'article détaillé de Dan Gallin dans PdG n°46, septembre 2006, www.pagesdegauche.ch).

La victoire du parti travailliste, mené par Kevin Rudd, a été rendue possible grâce à la très forte mobilisation des syndicats. Ils attendent une action rapide du nouveau gouvernement et l'abrogation immédiate des lois anti-syndicales. Rudd, qui tient une ligne centriste, est prêt à abroger ces lois, mais pas de manière immédiate, et surtout, pas de manière rétroactive. Ce qui signifie que les personnes actuellement engagées sous ces lois iniques continueraient à l'être indéfiniment. Un nouveau bras de fer s'engage donc entre les syndicats et le gouvernement qu'ils viennent de contribuer à faire élire. Mais dans un pays enfin débarrassé de la droite dure.

QUELQUES ACTIONS MENÉES EN 2006

Irak: soutien à la Fédération des Conseils ouvriers et Syndicats, une union syndicale qui lutte dans les conditions difficiles que l'on sait pour l'unité des travailleurs contre les factions religieuses et pour leurs droits face aux autorités.

Afrique du Sud: soutien au syndicat des employées de maison SADSAWU pour une campagne contre «l'esclavagisme moderne» auquel sont contraintes des milliers de jeunes filles et jeunes femmes en dépit de la législation du travail qui est censée les protéger depuis 1994.

Equateur: soutien à une grève des travailleurs d'une plantation de bananes appartenant à Alvaro Noboa, l'homme le plus riche du pays et candidat,

heureusement perdant, aux dernières élections présidentielles.

Colombie: soutien aux employés des services publics de Cali. Membres du syndicat SITRAEMCALI, ils avaient été licenciés car ils s'opposaient au projet de privatisation de leur entreprise.

Chine: campagne internationale pour la protection de la santé des tailleurs de pierres précieuses et aide initiale pour la création en Chine d'une association des victimes de la silicose.

Inde: soutien à la campagne de Ekta Parishad, une organisation de paysans sans terre, pour rappeler au gouvernement indien les promesses, faites il y a trois ans déjà, d'attribuer des terres aux paysans qui n'en ont pas.

Les crédits en contreplaqué de Marcel Ospel

Crise financière. Les uns vendent des maisons, les autres endossent le risque. La crise immobilière est un bon exemple de l'irresponsabilité organisée sous des auspices néolibéraux.

Par Gian Trepp, article paru dans la WoZ du 8.11.2007

Il y a sept ans, l'explosion de la bulle spéculative dans les technologies de la communication provoquait un *crash* boursier. Cet été, lorsque la bulle spéculative hypothécaire a explosé, c'est quelque chose d'autre qui s'est produit. Les cours boursiers ont pris l'ascenseur. Par contre, une bonne douzaine de grosses banques d'investissement ont fait les frais de la crise. Les instituts qui ont trébuché sont ceux qui avaient gonflé la bulle spéculative dans le domaine hypothécaire. Parmi elles, on retrouve outre des instituts américains comme Merrill Lynch, Citigroup ou d'autres, des banques anglaises, hollandaises, allemandes, et l'UBS.

UN RISQUE TRANSFÉRÉ À D'AUTRES

Que s'est-il passé concrètement sur le marché immobilier américain? Jusque dans les années 1990, le fait d'accorder un crédit et d'endosser le risque de son non-remboursement étaient inséparables, même aux Etats-Unis. Des banques spécialisées, des caisses de pension et des sociétés financières octroyaient des crédits en fonction de l'estimation d'un gage immobilier et de la fiabilité de leur débiteur. L'hypothèque, et le risque de non-remboursement qui lui était lié restaient généralement à la charge du créancier. Mais bientôt, les banques et d'autres créanciers ont commencé à vendre les traites des débiteurs hypothécaires à des sociétés spécialisées. Des sociétés qu'elles administraient elles-mêmes et dont les seuls revenus provenaient du versement des remboursements hypothécaires. Le risque de non-remboursement des dettes hypothécaires se déplaçait ainsi sur ces nouvelles «sociétés collectives d'hypothèques» nommées, en jargon financier, des CDOs (*Collateralized Debt Obligation*). Dans

le même mouvement, des créanciers hypothécaires émergeaient donc, qui pouvaient pratiquer leur *business* sans risque. Par conséquent, tout le monde ou presque pouvait obtenir un crédit hypothécaire, et l'examen de la fiabilité du débiteur était devenu une simple formalité.

Les CDOs administrées par les banques se procuraient l'argent nécessaire à l'octroi des crédits hypothécaires en émettant des emprunts obligataires. Les banques plaçaient ces obligations auprès de leurs clients ou parfois, elles les conservaient dans leur portefeuille. Pour toutes ces opérations, les banques touchaient de substantielles commissions de la part des CDOs comme de la part de leurs clients. Les revenus générés par de telles opérations étaient l'une des causes principales des changements intervenus sur le marché des prêts hypothécaires américains.

Les affaires ont tourné rond pendant des années. Tant que les conditions très faciles d'accès à des prêts immobiliers permettaient à des couches de plus en plus étendues de la population d'acheter une maison – même si la maison n'était qu'en contreplaqué, le toit en carton et les tuyaux en plastique – les prix des maisons augmentaient et les affaires tournaient à plein régime dans le domaine de la construction. Simultanément, les titres des nouvelles CDOs sans cesse créées par les banques passaient pour de bonnes possibilités d'investissement pour les fonds de placement et les autres gros investisseurs, parce que les agences de *rating* considéraient leurs obligations comme des valeurs de premier rang.

Cependant, la solvabilité de plusieurs débiteurs hypothé-



caires se dégradait. Comme les CDOs vivaient exclusivement des remboursements des prêts hypothécaires, le processus qui avait jusqu'alors fonctionné à plein régime a commencé à s'enrayer au printemps 2006. A cette époque, quelques banques – dont le Crédit suisse – ont commencé à réduire leurs activités dans ce domaine. La plupart des autres ont cependant continué sans retenue. Comme les défauts de paiement se multipliaient, le nombre de ventes forcées se multipliaient, et la conjoncture s'effondrait dans le domaine de la construction.

Un premier effondrement du prix des obligations des CDOs a eu lieu en février 2007. Le gros *crash* a suivi en juillet 2007. La demande pour de telles obligations s'est totalement asséchée, il n'y avait plus que des vendeurs. Dès lors, de nombreuses banques d'investissement ont dû entreprendre des amortissements pour plusieurs milliards de dollars. Les experts partent du principe que les pertes qui restent à éponger au cours des semaines à venir sont du même ordre de grandeur.

La raison principale de la crise financière actuelle aux Etats-Unis réside dans la liberté totale de

commerce de crédits hypothécaires et immobiliers, qui permet de transférer le contrôle de la solvabilité d'un débiteur à des instituts qui n'ont pas à assumer le risque du crédit concédé.

LES ACTIONNAIRES DOIVENT PAYER

La stratégie américaine du président du Conseil d'administration de l'Union de Banques Suisses (UBS), Marcel Ospel, s'est effondrée avec le *crash* immobilier américain. Il est possible d'en tirer deux conclusions. Premièrement, les pertes de l'UBS doivent être épongées par les actionnaires de la banque. Il est exclu que ces coûts soient transférés sur la Banque nationale suisse (BNS), puis mis à la charge de l'économie helvétique. Ceci serait le cas, si la BNS augmentait la liquidité des banques en pompant de la monnaie dans l'économie helvétique, ce qui augmenterait le risque d'inflation. Deuxième conclusion : la Suisse a besoin de prescriptions légales limitant le commerce du crédit, en particulier dans le domaine des prêts hypothécaires.

Traduction:
Olivier Longchamp

Bertarelli: La coupe est pleine

La famille a déménagé pour des raisons fiscales avec bateau et bagages du canton de Vaud au canton de Berne. A la course des profiteurs, Ernesto est bien parti pour terminer en tête...

Jean-Michel Favez,
responsable du groupe socialiste
au Grand Conseil VD

L'annonce bruyante du départ de la famille Bertarelli dans le canton de Berne a déjà fait couler beaucoup d'encre et le parti libéral vaudois n'a pas attendu longtemps pour réagir, dans l'intérêt de ceux qu'il se plaît à défendre, au détriment bien sûr des finances publiques. Par le biais d'une motion au Grand Conseil, il demande une étude comparative des fiscalités cantonales (cela permettra peut-être de découvrir pourquoi cette riche famille était, jusqu'à la «réalisation» de sa fortune, si bien sur territoire vaudois...); l'autre volet de la motion demande au Conseil d'Etat de pendre des mesures visant à augmenter l'attractivité de notre canton, notamment en étudiant la possibilité de créer un «bouclier fiscal», à l'image de ce qui a sans aucun doute attiré la

famille du milliardaire en terre bernoise.

Un bouclier étant défini comme «une arme défensive» on peut affirmer que lorsqu'il est associé à l'adjectif «fiscal», cet artifice permet, dans certains cantons, de protéger les plus fortunés des contribuables contre «l'ennemi», en l'occurrence ici l'Etat et son administration fiscale ! Quelle belle et saine vision de l'Etat ...

Grâce à ce système mis en place pour attirer de très riches contribuables, ces cantons permettent à ces derniers de payer un impôt qui est, proportionnellement, moins élevé que celui payé par le citoyen lambda, voire même que celui payé par un-e contribuable très aisé, mais cependant insuffisamment, pour être protégé par ce fameux bouclier. Ainsi, ce système sert une fraction infime de la population, celle-là même qui possède déjà beaucoup et qui peut donc sans problème contribuer au

ménage commun dans les mêmes proportions que tout citoyen assujéti à l'impôt.

UN SYSTÈME POUR ET PAR LES RICHES

Ce système va donc à l'encontre des principes de justice fiscale et d'égalité devant la loi que nous devons absolument défendre. Tout comme pour les cadeaux fiscaux accordés le 25 novembre aux actionnaires bâlois et zurichois, on peut même douter de sa conformité au principe de l'égalité et à celui de l'imposition selon la capacité économique, inscrits dans la Constitution.

Ce n'est pas aux très riches contribuables (et à ceux qui les défendent) de dicter leur «loi» au sujet de la fiscalité mais à l'Etat de faire en sorte que la loi soit la même pour tous et profite au plus grand nombre.

Ainsi, si un principe de bouclier fiscal devait être appli-

qué, ce serait bien en lui permettant de protéger l'Etat, et particulièrement les cantons contre les prédateurs qui cherchent à instaurer une concurrence fiscale allant bien au-delà du raisonnable et de l'admissible.

A cet égard, l'initiative que le PSS a lancée ce printemps est un frein absolument indispensable aux dérives qui affluent de toutes parts. En fixant un seuil minimum sous lequel les cantons ne pourraient plus descendre, son but est de stopper la spirale infernale dans laquelle tentent de nous plonger certains d'entre eux.

C'est dans cette direction que la raison doit nous conduire afin de permettre de défendre les intérêts d'une majorité écrasante de la population, en assurant à l'Etat les moyens qui lui sont indispensables pour continuer à assumer correctement les nombreuses et très importantes missions et tâches qui lui incombent!

Election au Conseil des Etats, retour sur les derniers rounds

VAUD, LE PRD PASSE L'ARME À GAUCHE

Lors du séisme causé par l'élection des deux candidat-e-s de gauche comme représentants vaudois à la chambre des cantons, chacun y est allé de son analyse. L'écrasante victoire serait due aux voix du PDC, au soutien de l'extrême gauche, à l'incohérence d'Ecologie libérale, au positionnement très à droite des autres candidats, à la thématique du nucléaire, à la parité de genre, aux thématiques de fond abordées, aux affiches et à bien d'autres raisons encore. Une chose est certaine: au vu des résultats, nous avons affaire à une bataille entre d'une part deux excellents candidat-e-s dans une alliance porteuse et d'autre part deux mauvais candidats dans une alliance douteuse.

C'est lorsque la gauche montre que l'écrasante majorité de la population est avantagée par ses propositions, que les scores de ceux qui défendent aussi clairement les intérêts des plus

puissants s'effritent. Le score obtenu par la gauche n'est pas une victoire de circonstances, mais un résultat légitime. Il est par ailleurs très encourageant de voir que la gauche peut désormais rallier une majorité à ses idées et battre la droite dans le cadre de scrutins majoritaires. Une bonne partie de la population semble enfin avoir compris, lorsque le centre de l'attention devient davantage le programme politique, qu'il était dans son intérêt d'élire des parlementaires de gauche. Tout ceci est de bonne augure pour la prochaine échéance au Conseil d'Etat vaudois, mais il ne faut pas se reposer sur ses lauriers. Le populisme blochérien a contaminé l'UDC vaudoise, voire la droite vaudoise qui s'y est alliée. Conserver les deux sièges acquis nécessitera un effort d'information et de mobilisation continu et déterminé.

SB et RM

DE ZÜRICH À SAINT-GALL

Il faut espérer que le canton de Zürich n'est pas le laboratoire politique de la Suisse. L'élection de la verte libérale Verena Diener le 25 novembre dernier au Conseil des Etats a certes permis d'éviter le passage à la chambre haute de l'UDC Ueli Maurer, et du même coup l'entrée au Conseil National du premier viennent-ensuite Ulrich Schlüer, le père de l'initiative contre les minarets. Mais quelle alternative pour les électeurs: choisir entre un candidat d'extrême droite et une candidate certes drapée dans un habit écolo, mais bel et bien de droite!

La gauche est visiblement perdue dans ses doutes identitaires. Après le bras de fer entre la socialiste Chantal Galladé et la verte libérale, qui a finalement vu la première quitter la course au bénéfice de la seconde, la gauche a tout simplement quitté le débat. En clair, cela signifie que pour battre l'UDC, il faut soutenir la droite bourgeoise traditionnelle. Voilà un bien som-

bre tableau. Il y a toutefois un point réjouissant: le durcissement de l'UDC partout en Suisse semble peu à peu créer une fracture au sein de la droite bourgeoise traditionnelle: l'UDC est un allié encombrant pour le parti radical, mais dont il ne peut se passer. Grave dilemme, qui pourrait à l'avenir renforcer la gauche.

La configuration saint-galloise paraît de prime abord bien différente de la situation zurichoise: les partis radical et démocrate-chrétien ont, contrairement à Zurich, allié leurs forces pour battre l'UDC Toni Brunner, sorti largement en tête au premier tour. La stratégie a été gagnante, puisque le fils spirituel de Blocher a été battu par Eugen David (PDC) et Erika Forster (PRD). En réalité, l'analyse sur le rôle joué par la gauche est analogue à celle que l'on peut faire dans le canton de Zürich: la scène est totalement occupée par les partis bourgeois.

SB et RM

Les petits soldats du Christ

Dans la patrie de George W. Bush, les camps d'entraînement de terroristes religieux extrémistes ne sont pas terrés dans des grottes au fin fond des montagnes. Ils sont là, visibles, sous les yeux de tous. H. Ewing et R. Grady proposent un reportage qui suit quelques enfants martyrisés psychologiquement puis transformés en Soldats de Dieu dans le cadre du camp chrétien évangélique «Kids on Fire».

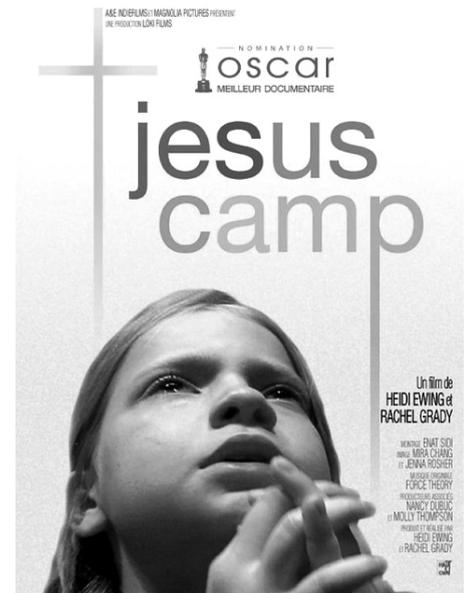
Le mouvement évangélique américain compte près de 100 millions de personnes. C'est devenu une force sociale et politique incontournable sur la scène américaine. Leurs méthodes de recrutement sont aussi infaillibles qu'infâmes. D'abord on explique aux enfants qu'ils sont les pires pêcheurs du monde, qu'ils méritent d'aller en enfer. Après leur avoir extrait suffisamment de larmes, on leur dit qu'heureusement, Jésus est là pour les sauver, mais qu'ils doivent faire alors partie de son armée. Ce camp, c'est un peu comme l'école de recrues: vous accrochez votre cerveau à l'entrée... mais là, vous ne le récupérez pas à la sortie. Les

reporters ont réussi à filmer des scènes stupéfiantes, sans que cela ne semble gêner les organisateurs du camp: transes ésotériques, prières et vénération de George W. Bush, invocation du Seigneur pour qu'il protège Power Point, le tout saupoudré d'une dose massive et létale de culpabilisation. La remise en question et l'exercice de l'esprit critique ne sont pas à l'ordre du jour. Tout doute est directement associé à une action du diable. L'endoctrinement est dramatique.

Ces scènes de cruauté légales sont considérées comme le bien absolu par ces croisés des temps modernes, qui représentent une très grande part de la population républicaine. Comment comprendre que les personnes interviewées avouent sans honte leurs sombres desseins? Lorsqu'on leur parle des camps d'entraînement terroristes, ils répondent que c'est inadmissible que les islamistes entraînent leurs enfants aussi jeunes. Mais ils précisent que ce qui ne va pas, c'est que les chrétiens, eux, ne le font pas assez. Les «Jesus Camps» sont donc perçus comme des remèdes

pour pallier la montée de l'Islam. La méthode ne fait pas l'objet d'une ébauche de remise en question. Elle est simplement appliquée, au nom de Jésus. Parmi d'autres aveux rageants, on peut encore entendre que ces camps contribuent à s'assurer que les conservateurs ne perdent jamais le pouvoir dans le pays, grâce au nombre d'électeurs convaincus – aveugles, dirions-nous – qu'ils créent.

Enfin, la science ne fait pas très bon ménage avec l'intégrisme, et l'on peut donc constater qu'une très forte majorité des centaines de milliers d'enfants qui reçoivent leur enseignement obligatoire à la maison, sont au fait dans des familles évangéliques intégristes, et reçoivent un enseignement fermé, basé sur la haine de l'état laïque et surtout sur le créationnisme. Heureusement, pour se divertir, les enfants ont droit au dessin animé anti-évolutionniste qui les fait beaucoup rire en leur lavant le cerveau au

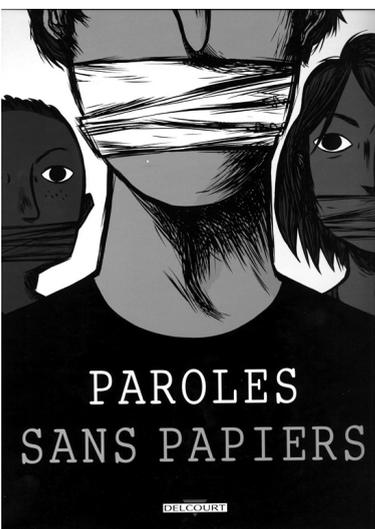


passage.

Ce documentaire, d'un style très sobre réussit la prouesse remarquable de poser un regard critique sur ce milieu, sans pour autant porter ostensiblement de jugement sur les personnes. Il nous plonge dans cette réalité choquante, présente dans le pays le plus riche et soi-disant développé au monde. On n'en ressort pas indemne. Les enfants dans le film non plus.

SB et RM

Jesus Camp, H. Ewing et R. Grady



«Cela peut paraître un peu idiot, un peu bête de voir des gens qui, à chaque moment, ils apprennent qu'il y a 100 morts, 200 morts par noyade, mais qui s'en vont.» Ces mots, ce sont ceux de Serge, un étudiant ivoirien de 28 ans qui, menacé de mort par le régime de Bagbo, fuit à travers le désert maro-

cain puis sur une embarcation de fortune jusqu'à la France où il attend aujourd'hui un éventuel statut de réfugié. Son histoire, c'est l'une des neuf qui rythment une magnifique bande dessinée collective dans laquelle différents auteurs essaient de mettre des images sur des bribes de témoignages bruts, difficiles, de neuf immigré-e-s français-e-s.

De Martine, blessée lors de «l'assaut» contre l'enclave de Ceuta, à Brahim qui raconte la spirale de la marginalisation dans laquelle le propulse son statut de «sans-papiers», en passant par Osmane, écrivain engagé dont la vie en France n'aura été qu'une longue lutte contre l'expulsion.

Les parcours, les origines,

les échecs ou les réussites divergent évidemment... Et pourtant, au fil de la bande dessinée, ces «paroles sans-papiers» nous livrent toutes un message commun. Quitter son pays, lorsque la misère ou les persécutions en sont les raisons, c'est une décision terrible, aux conséquences lourdes. Un ouvrage comme celui-ci, c'est la meilleure réponse à ceux qui prétendent sans rire que l'immigration est toujours un «choix» ou que les immigré-e-s sont, à des niveaux divers, des profiteurs. Ces mêmes personnes rétorqueront que les quelques gauchistes à l'origine de cette bande dessinée ont choisi des situations extrêmes qu'il ne faut pas généraliser. Répondons-leur que, premièrement, les très respectables éditions Delcourt sont

loin d'être une officine gauchiste et, deuxièmement, que c'est exactement le contraire que nous montre cette BD. On y voit des trajectoires tout ce qu'il y a de plus banales, une misère tout à fait terre-à-terre, une violence bêtement quotidienne, qu'elle soit du Nord comme du Sud. L'ouvrage a l'excellente idée de se terminer par un dossier un peu court mais de bonne qualité, ce qui, définitivement, en fait un ouvrage de combat contre la bêtise, l'hypocrisie et l'égoïsme et, peut-être, pour un peu plus de dignité humaine.

JW

Paroles sans papiers, éditions Delcourt, 2007

Petites chroniques de la souffrance humaine

«Le PS a pêché par excès d'harmonie»

Secrétaire puis président central du syndicat de la communication, Christian Levrat est conseiller national socialiste depuis 2004. Il est candidat à la présidence du PSS. Rencontre.

Christian Levrat, vous vous êtes candidat à la présidence du PSS, et vous êtes pour l'heure seul en lice. Pouvez-vous nous rappeler les différentes étapes de votre carrière politique ?

Mon engagement partisan à proprement parler a commencé à la fin 1999, lorsque je me suis inscrit au Parti socialiste et porté candidat à la Constituante fribourgeoise. Elu – aux côtés de mon camarade conseiller aux Etats Alain Berset –, j'ai eu la chance de la présider en 2003. Ce mandat a constitué une expérience extrêmement formatrice, de par l'étendue du champ politique couvert par une révision complète d'une constitution cantonale.

Voilà pour ma «carrière» politique. Mais, dans un sens, mes activités professionnelles ont aussi toujours revêtu un caractère politique, et ce dès avant mon engagement au PS.

Dans quels domaines ?

En premier lieu dans celui de l'asile. Comme juriste au bureau de consultation juridique pour demandeurs d'asile de Caritas à Fribourg, puis comme chef du service juridique de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés. Jusqu'à fin 2000, je me suis beaucoup engagé sur le terrain de la politique de l'asile. Puis bien sûr comme syndicaliste.

Quelles convictions profondes ont guidé votre engagement politique ?

La justice et la solidarité sont les deux socles sur lesquels je fonde non seulement mes engagements politiques et professionnels, mais aussi ma vie quotidienne. Etre socialiste ou syndicaliste, être tout simplement de gauche, c'est lutter pour introduire davantage de solidarité dans notre société, afin que celle-ci respecte et soutienne les catégories moyennes et modestes de la population. C'est aussi prôner un Etat fort qui soit, par l'ensemble de ses missions de service public, le garant de l'égalité des chances.

Des personnalités politiques - suisses ou étrangères - ont-elles particulièrement influencé votre vision de la société ?

Je pourrais citer des grands penseurs qui m'ont effectivement influencé, comme Camus. Je pourrais citer des politiques: Jaurès, Blum, Mendès France... Mais je crois en définitive que les personnes qui renforcent et alimentent chaque jour ma vision de la société sont les salarié-e-s que je côtoie, que je défends et aux côtés desquels je lutte dans le mouvement syndical comme au sein du PS.

Quel est le rôle des syndicats dans la société actuelle ?

Il est plus important que jamais. Il s'agit de faire évoluer les règles économiques existantes vers davantage de redistribution des fruits de la croissance et vers davantage de considération pour les travailleuses et les travailleurs. Les syndicats le font à travers des revendications positives, comme la possibilité de bénéficier d'une rente AVS complète dès 62 ans, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ou le développement du droit du travail pour améliorer la protection des salarié-e-s et le partenariat social. Mais le rôle des syndicats est également de s'opposer à certains démantèlements ou réformes que l'idéologie néolibérale dominante présente comme nécessaires, mais qui ne le sont pas. Comme c'est particulièrement le cas dans le service public et les assurances sociales.

Vous voulez désormais reprendre la tête du PS. Dans quel but ?

Je dois d'abord avouer que la décision de me porter candidat n'a pas été facile à prendre, car j'apprécie énormément le travail syndical, en prise directe et quotidienne avec le terrain, la réalité des entreprises, les salarié-e-s. Mais je crois que la Suisse des gens modestes, la Suisse des salarié-e-s,

a également besoin d'un PS fort. Or le PS est sorti gravement affaibli des dernières élections fédérales, et je me suis senti le devoir de mettre mes forces à sa disposition. Pour qu'avec le concours de tous, le PS sorte renforcé de la crise et gagne les élections de 2011.

Cette crise, quelles en sont les causes ?

Peut-être plus que d'autres partis, le PS est un lieu de débat. Or, ces dernières années, nous avons sans doute pêché par excès d'harmonie, nous n'avons pas suffisamment suscité le débat entre les différentes sensibilités qui le traversent. Avec pour conséquence désastreuse que notre électorat a eu l'impression que le PS ne savait plus quelles étaient ses priorités. Une impression hélas juste: durant la campagne, nous n'avons clairement pas assez mis en avant les dossiers politiques qui constituent le cœur de notre engagement, et sur lesquels nos compétences sont reconnues: les assurances sociales, l'emploi, le service public... Notre électorat traditionnel populaire – mais également cette catégorie moyenne supérieure soucieuse de justice sociale – s'est alors en partie détourné de nous.

Comment sortir le

PS de la crise qu'il traverse ?

Très concrètement, il s'agit d'abord de développer la capacité de mobilisation de nos militants, afin qu'ils retrouvent le goût de l'engagement. Il faut aussi améliorer le débat interne et créer un appareil de campagne à la hauteur de nos adversaires. Pour l'instant, nous sommes faibles dans ces domaines.

Plus généralement, quels sont les prochains grands chantiers pour la gauche en Suisse ?

Je crains fort que la législation qui commence ressemblera à la précédente, mais en pire: ceux qui prônent la politique des caisses vides et le démantèlement à grande vitesse de l'Etat – à commencer par la libéralisation et la privatisation à tout crin du service public – sont sortis renforcés des élections. Les grands choix de société sont donc simples: d'un côté celle voulue par la droite dure, purement fondée sur la liberté et la force individuelles et dénuée de correctifs sociaux; de l'autre celle pour laquelle nous nous battons, fondée sur un Etat garant de solidarité, de justice sociale, d'égalité des chances, et de responsabilité environnementale.

Propos recueillis par RR

CONSEIL DES ETATS : COUP DE FROID SUR LA DROITE VAUDOISE.



Herman Greulich

«J'ai été et je suis encore partisan de toute grève «bonne et utile», bien préparée, qui a été précédée de tous les moyens de conciliation possibles. (...) Mais je suis adversaire des grèves mal préparées (...). Ce qui est important, ce n'est pas la grève, c'est la victoire! (...) Mais la grève n'est pas le seul moyen de lutte; ce n'est que la dernière arme du combat. (...)»

Herman Greulich (1903). *Où voulons-nous aller ? Un sérieux avertissement à tous les syndiqués de la Suisse* (trad. française). Berne: Unionsdruckerei.

Herman Greulich (1842-1925): Emigré allemand, d'origine modeste, est une figure centrale du mouvement ouvrier suisse.

Premier secrétaire de l'Union ouvrière suisse de 1888 jusqu'à sa mort. Il fut également conseiller national socialiste pendant plus de vingt ans. Il s'engagea pour l'amélioration du droit du travail et pour la conclusion de contrats collectifs, pour la politique sociale et pour le suffrage féminin; il prônait une stratégie politique pragmatique et réformiste.



Paroles conventionnelles

«Dans les branches couvertes par une CCT déclarée de force obligatoire, 24% des entreprises contrôlées avaient contrevenu selon les CP aux dispositions en matière de salaires minimaux. Le taux d'infraction signalé est ici nettement plus élevé dans la catégorie des entreprises détachant du personnel (32%) que dans celle des entreprises suisses (18%). Rapporté au nombre de travailleurs contrôlés, ce taux s'élève même à 41% pour les entreprises détachant des travailleurs, alors qu'il n'est que de 11 % pour les employeurs suisses.»

Rapport du SECO sur la mise en

oeuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes (période du 1er janvier 2006 au 30 juin 2007), 27 septembre 2007

«Nous allons veiller à ce que les mesures d'accompagnement soient appliquées. Si cela ne devait pas être le cas, nous serons là en 2009, pour revoter. Aujourd'hui, le peuple n'a pas donné un blanc-seing au Conseil fédéral, mais un ordre de marche.»

Interview de Christian Levrat, Le Temps, 26 septembre 2005

Paroles de chantiers (anonymes)

«Nous devons produire toujours plus pour gagner toujours moins. Au lieu de reconnaître la valeur de notre travail, on nous prive de convention collective. C'est un manque de respect, une attaque contre nos droits. On ne peut pas se laisser faire.»

«Je n'ai aucun intérêt à faire une formation d'ouvrier qualifié pour ensuite gagner un salaire minable de 3000 francs.»

«On s'attendait à ce que les efforts que nous avons faits pendant les périodes difficiles soient reconnus. Au lieu de cela ils nous cassent la convention. S'en prendre à nos droits alors que la conjoncture est très bonne, c'est se moquer de nous, c'est de la provocation.»

agenda

12 et 20 décembre
Soirées de présentation de « Longo mai – Révolte et utopie après 68 ».
Discussion avec l'auteur et d'autres membres de Longo mai.
12 décembre, 18h30, Espace autogéré, Rue César-Roux 30, Lausanne.
20 décembre, 20h30, Espace noir, Rue du Temple-Neuf, St-Imier.

Du 24 au 26 janvier
Carrefour genevois de la solidarité - la migration, dernière chance du développement?
Nombreuses animations et conférences, Forum de Meyrin, Genève. Renseignements: www.fgc.ch

21 janvier
Assemblée générale de la fonction publique vaudoise
Mobilisation contre DECFO/SYSREM, 20h00, buffet de la gare

JAB

CH-1450 Sainte-Croix

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes